

# ANNALES DU CONCOURS CNRS 2023

## Section 32 du CoNRS - Mondes anciens et médiévaux

### **Préambule : rappels sur les concours CRCN et DR du CNRS**

---

L'objectif de ces annales est d'informer les candidats et les candidates ainsi que les unités de recherche sur les résultats des concours CR et DR 2023 de la section 32 du CoNRS, et de permettre ainsi une auto-évaluation pour une meilleure préparation de futures candidatures. Il s'agit de faire mieux comprendre les critères d'évaluation de la section lors des différentes étapes du concours, dans la limite de ce qu'il est légalement possible de diffuser en termes d'information.

Le périmètre de la section 32 et ses mots clés sont les suivants : « Mondes anciens et médiévaux : archéologie, archéométrie, histoire, philologie, histoire des arts. Europe, Afrique, Asie, de la protohistoire à la fin du Moyen Âge ». La section 32 a vocation à accueillir des chercheuses et des chercheurs travaillant sur l'histoire des sociétés avec écriture et des sociétés sans écriture, mais qui ont été en contact avec les premières, depuis la Protohistoire jusqu'à la fin du Moyen Âge. Les programmes de recherche peuvent concerner l'ensemble des sources produites par ces sociétés et toutes les approches envisageables pour les analyser. La section encourage les personnes candidates et les membres des laboratoires à consulter ses critères d'évaluation, qui sont susceptibles d'évoluer : [https://www.cnrs.fr/comitenational/evaluation/criteresdevaluation/PDF/32\\_criteres\\_2018.pdf](https://www.cnrs.fr/comitenational/evaluation/criteresdevaluation/PDF/32_criteres_2018.pdf).

Les concours de chargé ou chargée de recherche classe normale (CRCN) et de directeur ou directrice de recherche (DR) se déroulent en quatre phases. La première est celle de l'admission à concourir : il s'agit pour le service général des concours du CNRS de vérifier l'éligibilité des dossiers. La seconde et la troisième étape sont conduites par les membres de la section 32 réunis en jury d'admissibilité. Celui-ci est composé de 18 membres (chercheurs et chercheuses du CNRS, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses des universités) couvrant l'ensemble des disciplines et des bornes géographiques et chronologiques de la section. Pour le concours CRCN, le jury procède d'abord à une présélection sur dossier des personnes candidates qui seront admises à poursuivre et à passer une audition devant la section. À l'issue des auditions (pour les CRCN) puis des délibérations, une proposition de classement de candidats et candidates admissibles est communiquée au jury d'admission. Ce dernier est composé par l'InSHS du CNRS. Il est indépendant des sections et décide des résultats finaux du concours.

Lors des phases de sélection des candidatures, la section évalue les dossiers sur des critères de qualité scientifique (voir plus bas « Recommandations »). Elle s'attache à produire une évaluation qualitative, tenant compte de la diversité et de la spécificité des champs disciplinaires, ainsi que du parcours et de l'activité scientifique des personnes candidates. Les membres de la section veillent au respect des équilibres disciplinaires et de la parité ainsi qu'au maintien de disciplines rares et de domaines fragilisés par les départs à la retraite, tout en favorisant l'émergence de nouvelles thématiques.

Pour les concours CRCN, entre un tiers et la moitié des postes sont dits « coloriés » ou « définis de manière prioritaire » : les recrutements s'effectuent dans ce cas sur des profils définis par l'InSHS et affichés sur la page internet des concours chercheuses chercheurs CNRS : <https://www.cnrs.fr/fr/concours-ch>. Le jury d'admissibilité évalue ensuite, au cours des différentes

phases de délibérations, quel(le)s sont les candidat(e)s dont les dossiers correspondent aux profils définis.

La liste et les coordonnées des membres de la section 32 sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.php?inst=32>. Les candidat(e)s peuvent les contacter entre la fin du concours, qui correspond à la date de prise de poste des lauréats du concours précédent (le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année) et l'ouverture du concours pour l'année suivante (généralement aux alentours de début décembre, date repoussée à début janvier pour le concours 2024). Au cours de cette période, les personnes candidates ont la possibilité de prendre contact avec le président du jury et les membres de la section les plus proches de leurs préoccupations scientifiques. Les membres du jury contactés ne peuvent pas divulguer le détail des délibérations. En dehors de cette période, les membres de la section n'ont pas le droit de communiquer avec les candidats au sujet du concours.

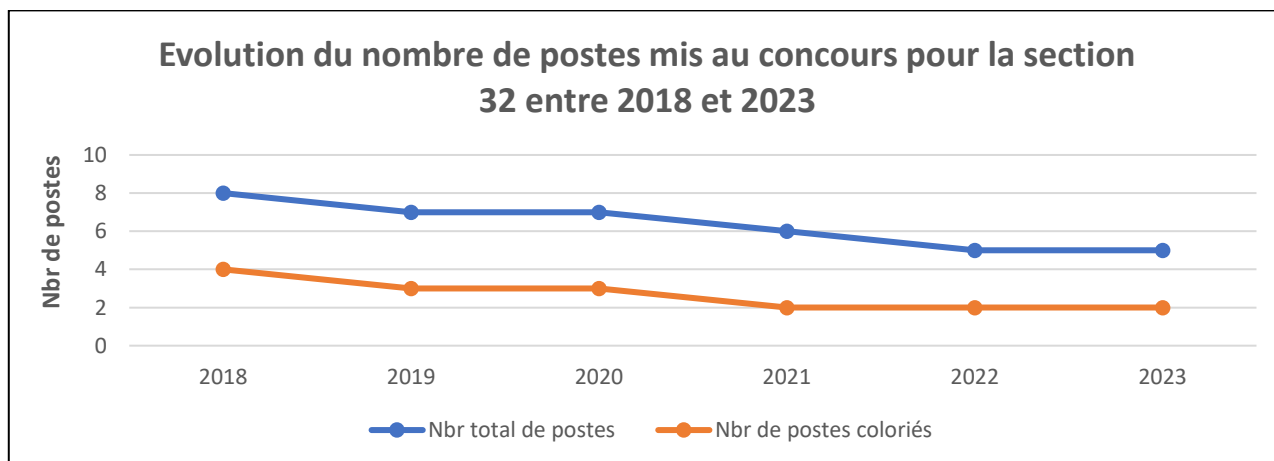
## Bilan du concours CRCN 2023

En 2023, 5 postes CRCN ont été mis au concours, dont 2 coloriés sur les thèmes suivants : « Images et cultures visuelles dans l'Europe médiévale » et « Les sociétés antiques et médiévales face aux variations climatiques et aux changements environnementaux ».

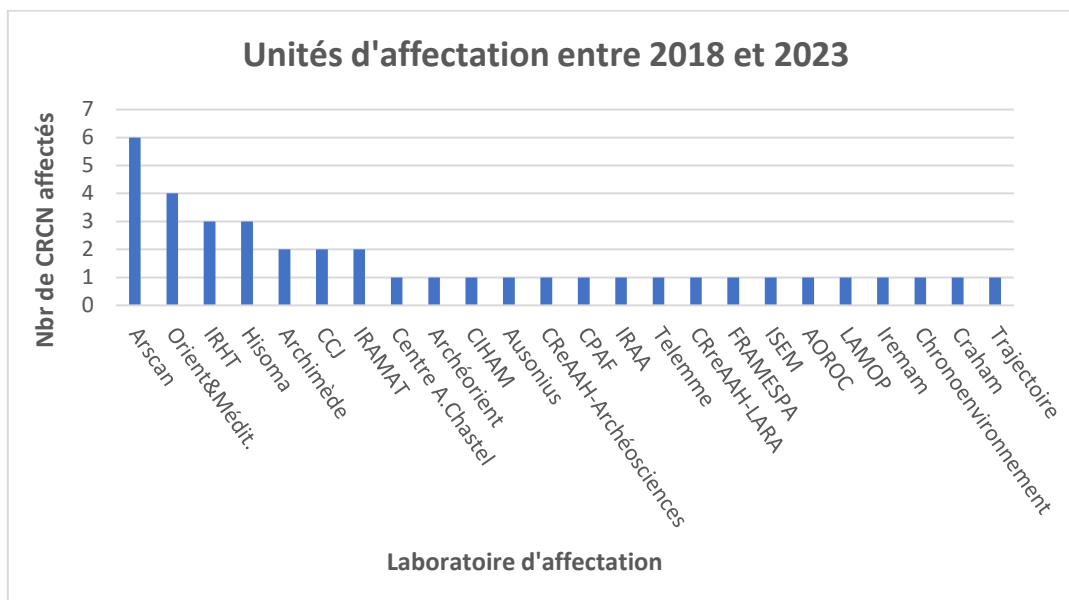
### - Éléments de bilan depuis 2018

Les annales du concours 2022 (<https://section32.hypotheses.org/40>) présentent un bilan complet des concours depuis 2018. Ne seront repris ici que quelques éléments statistiques mis à jour en intégrant les données de l'année 2023.

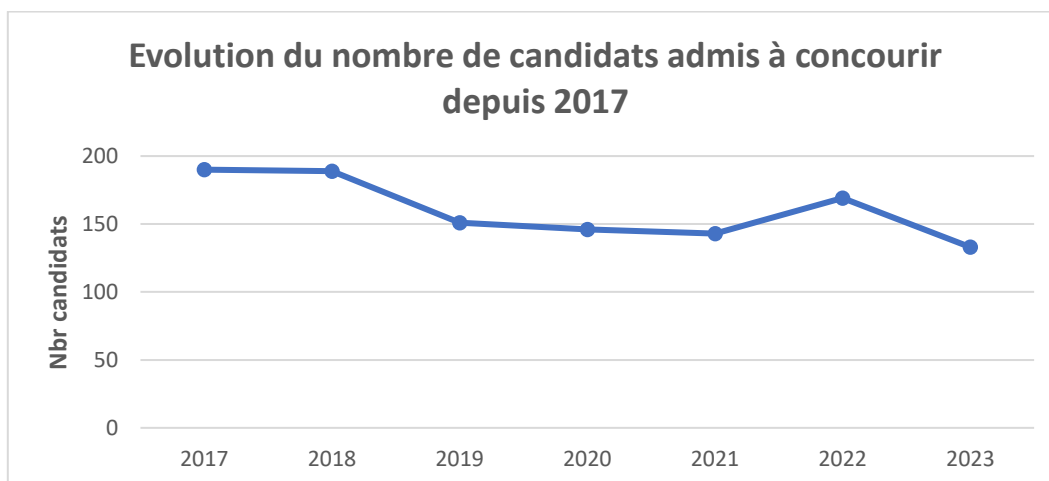
La section 32 du CoNRS connaît depuis 2018 une diminution tendancielle du nombre de postes CRCN mis au concours (8 postes en 2018 contre 5 en 2023). On constatera une stabilité du nombre de postes (5) mis au concours entre 2022 et 2023 et des postes coloriés (2) depuis 2021. Le nombre de postes ne suffit pas à compenser les départs à la retraite et les effectifs de la section ne cessent donc de diminuer. Ainsi, en 20 ans, la section a perdu au moins 62 chercheurs et chercheuses (285 CR et DR en 2002 contre 218 actifs fin 2022). À la fin de l'année 2023, au moins 7 collègues auront fait valoir leur droit à la retraite. La section 32 connaît donc un déficit de recrutement d'au moins deux postes pour l'année 2023, qui s'ajoute aux déficits cumulés des années antérieures. Néanmoins, l'InSHS a accordé cette année un poste supplémentaire ouvert par voie contractuelle sur la thématique « Monnaies et économie dans l'Occident islamique médiéval » et affecté à l'IRAMAT (UMR 7065). Les candidatures sur ce profil ont été examinées par la section au cours de la session de printemps et le poste a été pourvu au cours de l'été.



Depuis 2018, tout(e)s les candidat(e)s classé(e)s admissibles par la section 32 au-dessus de la barre déterminée par le nombre de postes octroyés par le CNRS ont été recruté(e)s lors de la phase d'admission. Sur un total de 39 postes de CRCN pourvus en section 32 (8 en 2018, 7 en 2019, 7 en 2020, 6 en 2021, 5 en 2022, 6 en 2023 [en tenant compte du recrutement handicap]), 20 femmes et 19 hommes ont été recrutés. Les 39 personnes lauréates ont été affectées par l'InSHS, en accord avec leurs souhaits, dans 23 unités. Les 4 unités les plus représentées sont : ARSCAN (6), Orient & Méditerranée (5), IRHT (3) et HISOMA (3).



On constate une baisse tendancielle du nombre de candidats au concours depuis 2018. 133 candidat(e)s ont été admises à concourir en 2023 contre 190 en 2017, 189 en 2018, 151 en 2019, 146 en 2020, 143 en 2021 et un rebond à 169 en 2022. La pression du concours pour la section 32 avant présélection reste toutefois forte à 1/26,6 en 2023 contre 1/33,8 en 2022.



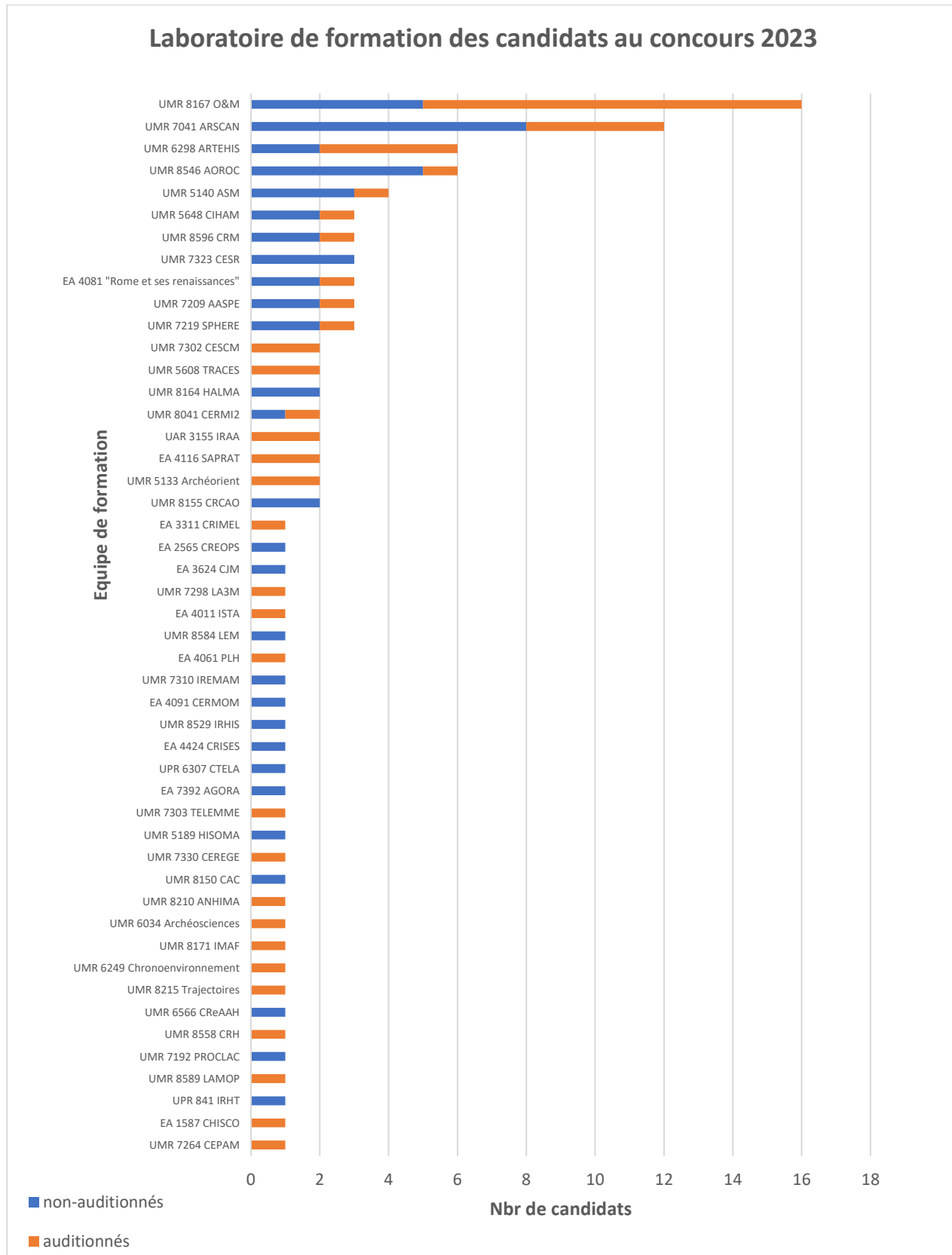
### - Données sur le concours CRCN 2023

#### Admis(e)s à concourir

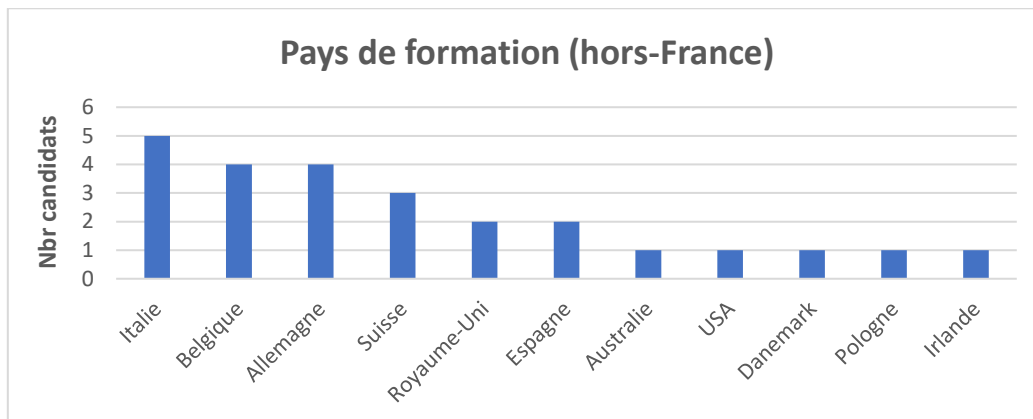
Être admis(e) à concourir signifie que la personne candidate remplit les conditions pour concourir (titulaire d'une thèse de doctorat en France ou équivalent à l'étranger) et que son dossier comporte toutes les pièces demandées. Il est alors transmis au jury d'admissibilité pour évaluation.

Les 133 admis à concourir en 2023 présentaient le profil suivant :

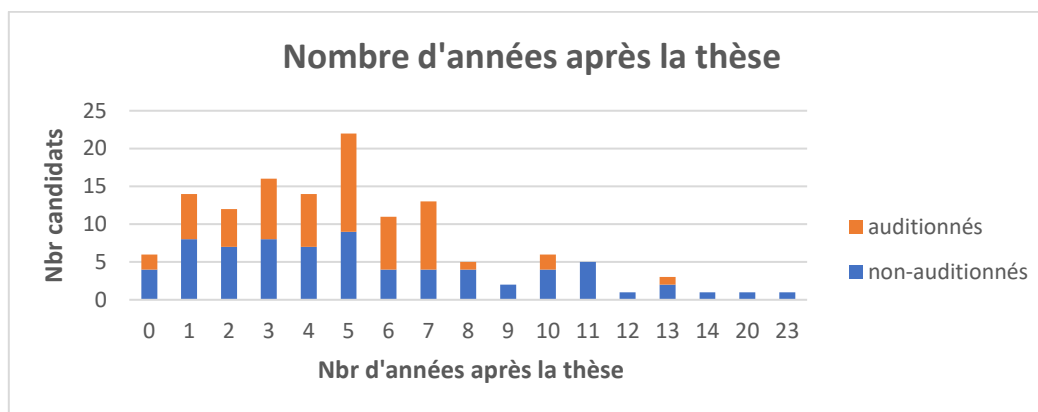
- Primo-candidature en section 32 : 34,6 % (rappel 2022 : 43,2 %)
- Âge moyen : 37,5 ans (rappel 2022 : 37,5 ans) ; âge médian : 36 ans [28 – 61] (rappel 2022 : 37 ans [28 – 60]).
- Parité : 68 femmes / 65 hommes (rappel 2022 : 86 femmes / 83 hommes).
- 108 candidats (81 %) ont été formés (doctorat) en France. Les laboratoires de formation se répartissent de la manière suivante en fonction des auditionnés et non-auditionnés :



- 25 (19 %) ont été formés dans des institutions académiques situées à l'étranger selon la répartition par pays suivante :

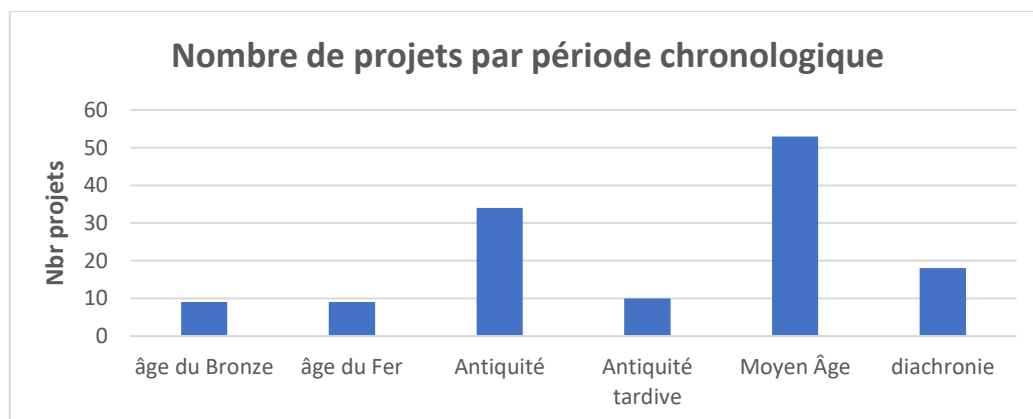


- Médiane du nombre d'années après la thèse : 5 ans (rappel 2022 : 5 ans). Les personnes candidates ayant soutenu leur thèse depuis 7 ans ou moins représentent 81,2 % (rappel 2022 : 73,4%). Le nombre de candidat(e)s par nombre d'années depuis la soutenance, en fonction des auditionnés et des non-auditionnés, se répartit de la manière suivante :

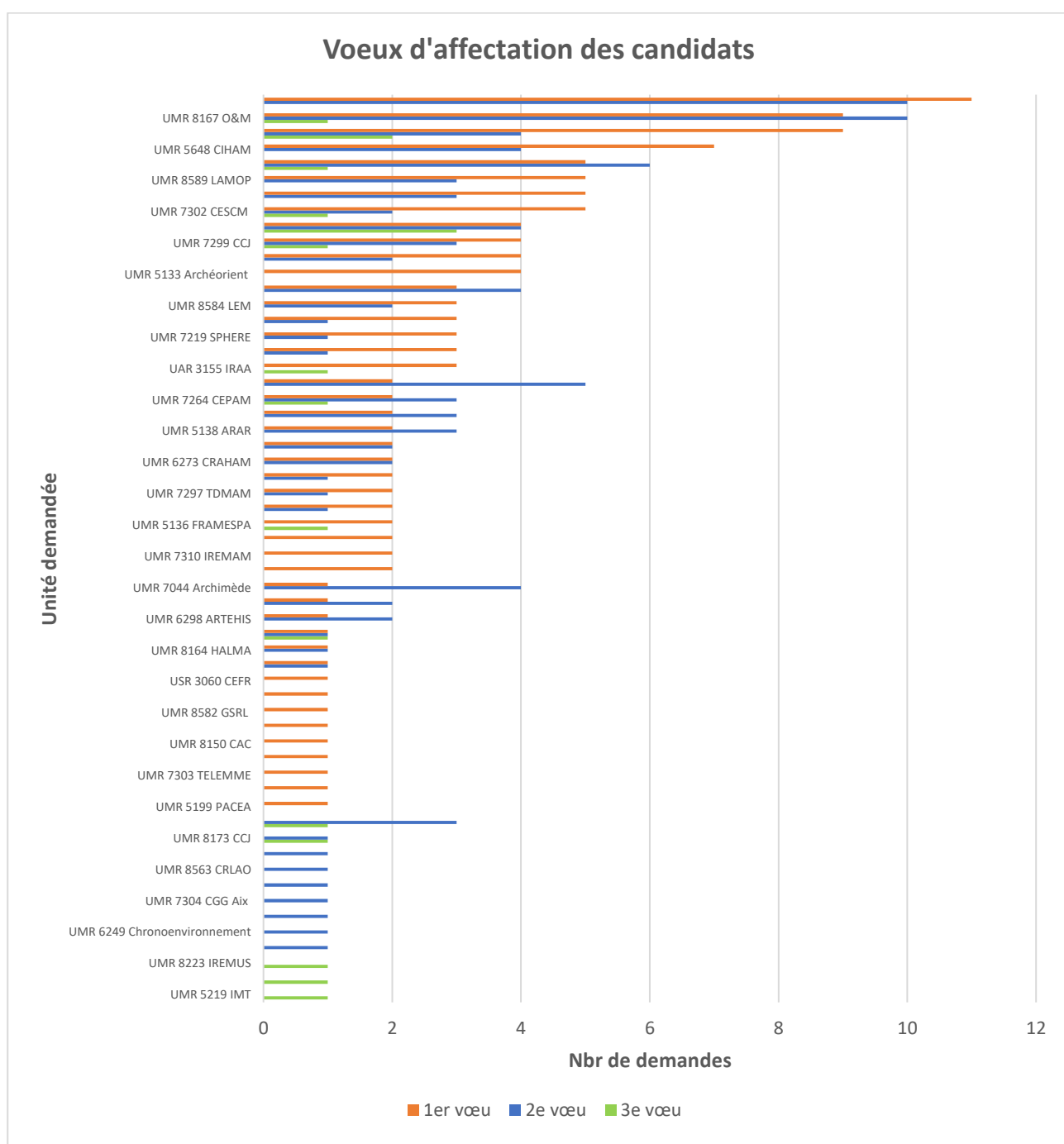


- Périodes couvertes par les projets : 40 % se concentrent sur le Moyen Âge ; 33 % sur l'Antiquité ou l'Antiquité tardive.

*Rq. : pour le graphique ci-dessous, l'âge du Bronze rassemble des projets qui se concentrent sur le 3<sup>e</sup> et/ou le 2<sup>e</sup> millénaire en Égypte, dans le Monde égéen, dans l'Orient ancien et plus généralement en Asie. L'âge du Fer marque le début de la Protohistoire en Occident, qui se retrouve intégrée au périmètre de la section 32. Les projets en diachronie intègrent au moins deux de ces périodes et peuvent dépasser les bornes chronologiques de la section.*

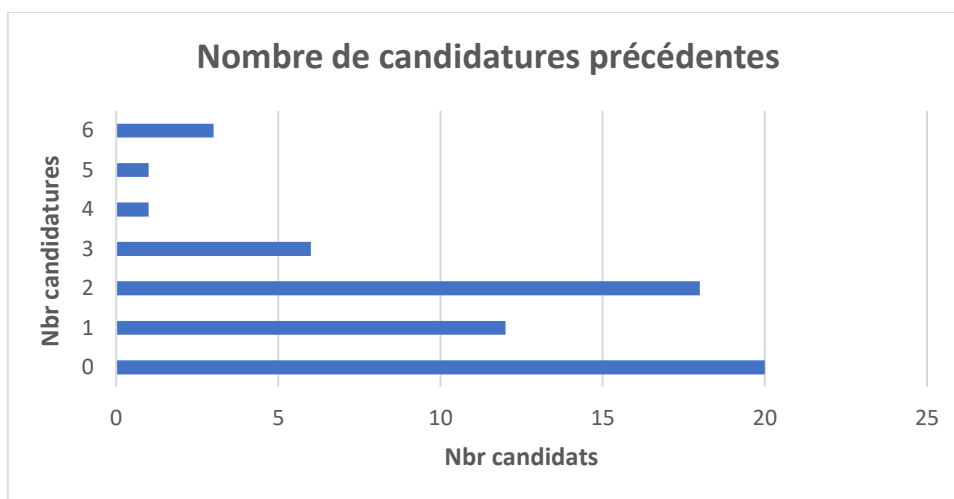


• Les vœux d'affectation des candidat(e)s (en moyenne de 1 à 2) portent sur 58 laboratoires différents (46 laboratoires pour le 1<sup>er</sup> vœu). Plus de 27 % des 1<sup>er</sup> vœux se concentrent sur 4 laboratoires (11 pour UMR 7041 ARSCAN, 9 pour UPR 841 IRHT et UMR 8167 Orient & Méditerranée, 7 pour UMR 5648 CIHAM). Près de 70 % des premiers vœux se concentrent sur 18 laboratoires (en plus des laboratoires ci-dessus : 5 pour UMR 8589 LAMOP, UMR 7302 CESCO, UMR 5189 HISOMA, UMR 5140 ASM ; 4 pour UMR 8546 AOROC, UMR 7299 CCJ, UMR 5608 TRACES, UMR 5133 Archéorient ; 3 pour UMR 8584 LEM, UMR 8210 ANHIMA, UMR 8155 CRCAO, UMR 7219 SPHERE, UMR 7065 IRAMAT, UAR 3155 IRAA). Les vœux d'affectation des candidat(e)s n'influencent en rien les résultats de la phase d'admissibilité du concours. L'affectation incombe à l'InSHS, une fois que le jury d'admission a publié les résultats définitifs du concours. La section souligne qu'il n'est pas nécessaire de multiplier les vœux : un vœu principal est souhaité ; deux vœux d'affectation sont possibles. Une lettre d'accueil du ou des laboratoires souhaités, sans argumentation scientifique, est nécessaire.

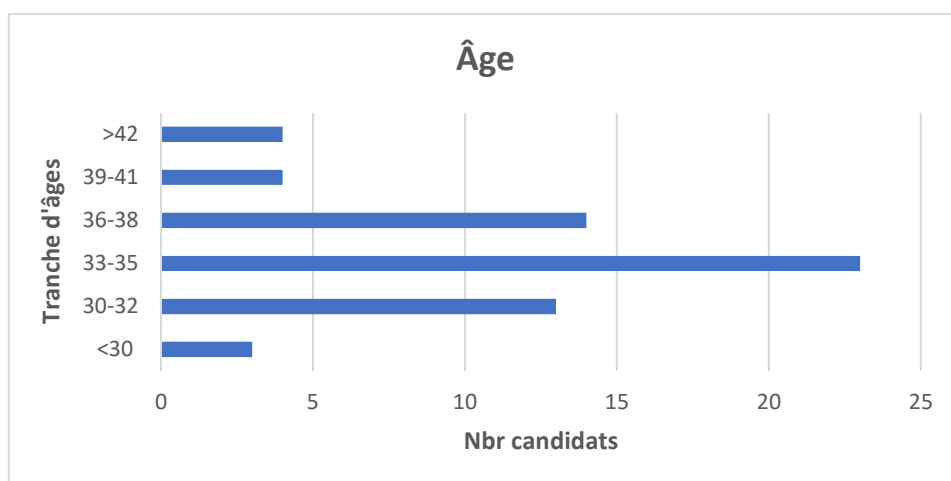


### Candidat(e)s admis(es) à poursuivre et auditionné(e)s

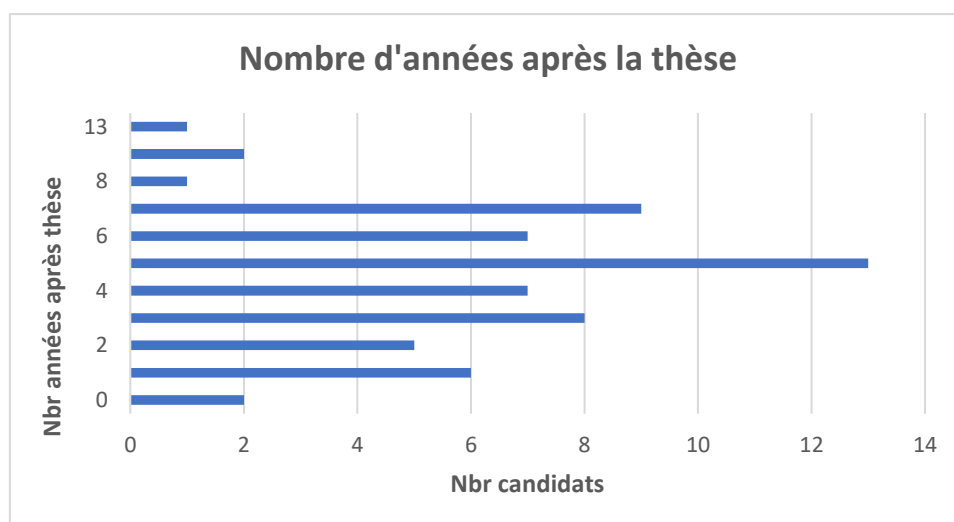
- 61 personnes auditionnées, soit 46 % des candidatures admises à concourir (rappel 2022 : 40%).
- Pression après présélection : 1/12,2 (rappel 2022 : 1/13,6).
- Nombre de candidatures antérieures : près de 30 % de primo-candidature ; près de 50 % de seconde ou troisième candidature ; près de 10 % de quatrième candidature.



- Âge médian : 35 ans [27-47] (rappel 2022 : 36 ans [28-46])



- Parité : 33 femmes / 28 hommes (rappel 2022 : 33 femmes / 35 hommes)
- Nombre médian d'années après la thèse : 5 (rappel 2022 : 4 ans).



### **Candidat(e)s admissibles et classé(e)s**

Les auditions se sont déroulées sur 6 jours, du 27 au 30 mars puis le 3 avril 2023. Toutes ont été réalisées en présence sur le campus d'Issy-les-Moulineaux de la Faculté de Droit – Université Catholique de Lille ou au siège du CNRS (Paris, Michel-Ange). Lors de l'audition, les candidat(e)s disposaient de 15 minutes pour présenter leurs travaux et leur projet ; tou(te)s se sont aidé(e)s d'une présentation de type Powerpoint. Cette présentation était suivie d'un échange de 10 minutes avec le jury. Les délibérations ont eu lieu du 4 au 6 avril 2023 sur le site Michel-Ange du CNRS à Paris. Le classement établi par le jury d'admissibilité a été communiqué le 6 avril 2023 sur le site de la C3N (<https://c3n-cn.fr/>). Quelques jours après, il a été publié sans classement selon le mérite mais par ordre alphabétique sur le site des concours du CNRS. Le classement était le suivant :

- Coline Lefrancq - Admissible classée 1
  - Joëlle Rolland - Admissible classée 2
  - Maël Crépy - Admissible classé 3 (coloriage « Les sociétés antiques et médiévales face aux variations climatiques et aux changements environnementaux »)
  - Georges Mouamar - Admissible classé 4
  - Claire Boisseau - Admissible classée 5 (coloriage « Images et cultures visuelles dans l'Europe médiévale »)
- 
- Nicolas Minvielle Larousse - Admissible classé 6
  - Félix Relats Montserrat - Admissible classé 7
  - Viola Allegranzi - Admissible classée 8

Les données concernant les candidat(e)s admissibles sont les suivantes :

- 4 femmes / 4 hommes
- Âge médian : 35 ans [27-40]
- Nombre médian d'années après la thèse : 5 ans [0-7]
- Nombre médian de candidatures : 2 [0-5]

### **Lauréat(e)s du concours 2023**

Les 5 personnes classées au-dessus de la barre par le jury d'admissibilité ont été admises par le jury d'admission. Il s'est réuni le 23 juin 2023 et il a classé C. Boisseau, M. Crépy, C. Lefrancq, G. Mouamar et J. Rolland 1<sup>ers</sup> ex-aequo sur la liste principale. Il a classé N. Minvielle Larousse 1<sup>er</sup>, F. Relats Montserrat 2<sup>e</sup> et V. Allegranzi 3<sup>e</sup> sur la liste complémentaire.

Les 5 classés 1<sup>ers</sup> ont accepté le poste proposé. Les laboratoires d'affectation désignés par l'InSHS sont respectivement : UMR 8150 (Centre André-Chastel, Paris) pour Cl. Boisseau ; UMR 5189 (HiSoMA, Lyon) pour M. Crépy ; UMR 7041 (ArScAn, Nanterre) pour C. Lefrancq ; UMR 5133 (Archéorient, Lyon) pour G. Mouamar ; UMR 8215 (Trajectoires, Paris) pour J. Rolland.

Le recrutement par voie contractuelle sur le thème « Monnaies et économie dans l'Occident islamique médiéval » était fléché par l'InSHS sur le laboratoire UMR 7065 (IRAMAT, Orléans) : S. Gasc a été recruté.

Les 5 lauréats du concours 2023 présentent les profils suivants :

- 3 femmes / 2 hommes
- Âge médian : 35 ans [27-40]
- Nombre médian d'années après la thèse : 5 ans [0-7]
- Nombre médian de candidatures : 1,5 [0-5]



- Disciplines : archéologie (C. Lefrancq, G. Mouamar, J. Rolland) ; géoarchéologie (M. Crépy) ; histoire de l'art (C. Boisseau)
- Périodes chronologiques des projets présentés : 1 âge du Bronze ; 1 âge du Fer ; 2 Moyen Âge ; 1 diachronie.
- Aires géographiques : 2 Europe occidentale ; 1 Afrique du Nord ; 1 Proche-Orient ; 1 Asie du Sud

## **Bilan du concours DR 2023**

---

Pour la section 32, 6 postes étaient ouverts au concours DR. Aucun coloriage ou fléchage n'était défini par l'InSHS. Les membres de la section 32 ont décidé collectivement de ne pas auditionner les personnes candidates au concours DR. La sélection et le classement des admissibles se sont faits sur dossiers les 6 et 7 avril 2023.

### **Profil des candidat(e)s**

En 2023, 18 personnes étaient candidates : 8 femmes et 10 hommes.

- Médiane d'âge : 50 ans [44-59 ans] (rappel 2022 : 49 ans) ; 52 ans pour les femmes et 49 ans pour les hommes
- Médiane du nombre d'années après la thèse : 20 ans (rappel 2022 : 18 ans).
- Médiane du nombre d'années entre la thèse et l'HDR : 15,7 ans (rappel 2022 : 15,5 ans).
- Moyenne du nombre d'années depuis la soutenance d'HDR : 3,6 ans [1-18 ans] (rappel 2022 : 3 ans). 9 personnes candidates n'avaient pas encore soutenu leur HDR à la date du dépôt des dossiers de candidature et ne sont donc pas comptabilisées ici.

### **Personnes admissibles**

Elles sont au nombre de 9, dont 2 hommes et 4 femmes sur liste principale et 2 femmes et 1 homme sur liste complémentaire. Les 6 personnes classées sur la liste principale par le jury d'admissibilité ont été admises par le jury d'admission.

- Âge moyen des personnes admissibles : 52 ans (rappel 2022 : 49 ans)
- Moyenne du nombre d'années depuis la soutenance d'HDR des personnes admissibles : 2,4 ans (rappel 2022 : 1,8 ans)
- Les personnes candidates ont soutenu leur HDR entre 2005 et 2023 et les admissibles ont soutenu leur HDR entre 2017 et 2023.

Les personnes admissibles, en plus de présenter le niveau de production scientifique attendu, ont montré leur aptitude à la direction et à la coordination de recherches, attestant ainsi le rôle structurant qu'elles peuvent jouer dans la communauté scientifique nationale et internationale.

### **Classement du jury d'admissibilité**

- Nadine Schibille Admissible classée 1
  - Marie Bouhaïk-Gironès Admissible classée 2
  - Emmanuelle Vila Admissible classée 3
  - Daniel Istria Admissible classé 4
  - Christelle Jullien Admissible classée 5
  - Frédéric Épaul Admissible classé 6
- 
- Fabienne Olmer Admissible classée 7
  - Zoï Tsirtsoni Admissible classée 8
  - Thomas Faucher Admissible classé 9

Le jury d'admission du concours DR2 (5 juillet 2023), a classé M. Bouhaïk-Gironès, F. Épaud, D. Istria, C. Jullien, N. Schibille et E. Vila 1<sup>ers</sup> ex-æquo sur la liste principale ; sur la liste complémentaire F. Olmer 1<sup>re</sup> et T. Faucher 2<sup>e</sup>.

## **Recommandations pour la constitution du dossier de candidature aux concours**

La section rappelle que les candidat(e)s aux concours CR doivent transmettre l'ensemble des pièces demandées sur le site dédié du CNRS et, pour la rédaction des documents demandés, se conformer aux recommandations suivantes disponibles sur le site internet du CoNRS : [https://www.cnrs.fr/comitenational/evaluation/criteresdevaluation/PDF/32\\_criteres\\_2018.pdf](https://www.cnrs.fr/comitenational/evaluation/criteresdevaluation/PDF/32_criteres_2018.pdf).

Les personnes candidates sont fortement encouragées à faire part à la section de toutes les informations qu'elles jugent utiles pour une meilleure évaluation de leur parcours et de leur activité (arrêt temporaire pour maladie, congés parentalité, situation de handicap etc.).

Pour rappel, le concours 2024 sera ouvert avec environ un mois de retard par rapport à 2023 (ouverture du concours début janvier 2024).

### **- Concours CRCN**

Les éventuelles lettres de recommandation ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des dossiers. En revanche, une lettre d'accueil du laboratoire d'affectation souhaité est nécessaire.

### **Rapport des travaux**

La personne candidate doit faire une présentation explicite des travaux antérieurs et des principaux résultats, de leur singularité, de leur originalité et de leur portée dans le paysage de la recherche nationale et internationale (**10-15 pages recommandées**). Ce document est parfois insuffisamment préparé : les résultats des travaux antérieurs sont indispensables pour évaluer l'aptitude du ou de la candidate à la recherche, ainsi que la portée des résultats obtenus. Le document présentant les travaux antérieurs ne peut se résumer à un simple CV, même s'il est détaillé. Le document doit permettre de reconstituer l'ensemble du parcours de formation et de la trajectoire scientifique du ou de la candidate, de comprendre les éventuelles inflexions thématiques ou méthodologiques, d'identifier les corpus ou terrains et de saisir la portée des résultats. La qualité scientifique des dossiers est jugée en prenant en compte l'ensemble des travaux de recherches universitaires, en particulier la thèse et les expériences postdoctorales. La publication régulière des résultats obtenus dans ces différents cadres est observée avec attention ainsi que la capacité des personnes candidates à construire, à intégrer ou à animer des collectifs de recherche nationaux ou internationaux. En cas de candidatures consécutives, le document doit être actualisé d'une année sur l'autre afin de permettre à la section d'identifier clairement les évolutions du parcours et des résultats. Le jury prend en compte le nombre d'années après la thèse pour évaluer les publications et les expériences professionnelles dans les métiers de la recherche.

### **Projet de recherche**

Il doit être structuré et entièrement rédigé (**20-25 pages recommandées**). Les terrains ou les corpus mobilisés dans le cadre du projet doivent être clairement identifiés et leur accessibilité présentée. Le projet doit s'inscrire dans la durée et non pas se limiter à quelques années, comme peut l'être un projet de postdoctorat ou de type ANR et ERC. La personne candidate doit être capable de présenter ses objectifs de recherche à court, moyen et plus long terme. Plus largement, elle doit s'appuyer sur des projets à mettre en œuvre sur le court terme pour ensuite détailler leur développements et réorientations possibles sur l'ensemble de sa carrière. Le projet doit comprendre une bibliographie indicative. La personne candidate doit être capable de positionner clairement sa recherche dans un

contexte global national et international (positionnement relatif à l'historiographie et aux résultats récemment obtenus par la communauté scientifique), et doit présenter les collaborations en cours et envisagées. Il n'est pas suffisant d'affirmer qu'un projet est original et novateur et il convient d'expliquer en quoi les résultats antérieurs et le projet sont et seront une plus-value pour le CNRS par rapport à l'existant. Les projets sont considérés en prenant en compte la structuration des thématiques de recherche, la capacité à formuler clairement des problématiques historiques, leur adéquation aux attentes et aux priorités disciplinaires variées et la capacité des personnes candidates à les développer durant leur carrière au CNRS. Dans la perspective d'une future intégration à un laboratoire, l'attention est aussi portée sur la capacité du candidat à s'agréger à des équipes, à participer à des programmes collectifs et à les animer. Pour les postes colorés, les personnes candidates sont également jugées en fonction de leur adéquation avec le profil défini.

### **Liste des publications**

Elle doit être organisée suivant la nature des publications. Cette hiérarchisation peut se faire à la convenance des candidat(e)s. La section conseille toutefois une partition entre monographies, éditions d'ouvrages collectifs, articles dans des revues (avec et sans comité de lecture), chapitres d'ouvrages, actes de colloques, comptes rendus d'ouvrages, publications auprès du grand public. Les productions indiquées « sous presse », « soumise » ou « à paraître » ne sont prises en compte que si elles sont accompagnées d'une attestation de l'éditeur ou du lien vers leur prépublication en ligne.

### **- Concours DR**

Comme pour le concours CRCN, il est recommandé d'apporter le plus grand soin à la rédaction et à la constitution des dossiers au concours DR. La section a constaté que certains dossiers soumis ont été constitués et rédigés de manière visiblement trop hâtive. Le CV doit être parfaitement organisé et lisible, le rapport sur les travaux et le projet de recherche doivent être rédigés et bien structurés, pour permettre le travail d'évaluation.